

**Jean-Charles Hourcade, Directeur de recherches au CIRED**

Question-clé transcrite et éditée par Anne Teyssèdre

## **L'Accord de Paris sur le climat est-il un succès ?**

<https://vimeo.com/279068480>

Pour bien répondre à cette question, il faut comprendre ce que veut dire ce genre d'accord. Parce qu'on entend souvent « Est-ce que cet Accord est contraignant, ou pas ? ». On a signé un texte ; ce texte contient l'objectif des deux degrés, mais il faut voir ce que cela veut dire. Un accord comme ça n'est contraignant que par rapport aux lois internes de chaque pays. Cela peut paraître une bizarrerie juridique, mais c'est comme ça.

Il n'y a pas de loi internationale qui va forcer les gens à « faire » les 2°C. En revanche, pour ceux qui jouent le jeu, il contient des dispositifs qui peuvent être intégrés dans les régulations internes de chaque pays, et dont on espère que ça va les aider à atteindre cet objectif.

Donc cela veut dire que l'Accord de Paris peut être interprété de deux façons. On peut dire que c'est une coquille vide, c'est un papier qui n'engage personne. Ou bien on peut dire que c'est un accord qui contient des dispositifs qui, si on les met en place, vont démontrer qu'ils sont bénéfiques non seulement pour le climat mais pour chaque pays –puisque il faut que chaque pays ait envie de mener les politiques qui sont derrière.

Et principalement, ce qu'il y a de nouveau dans cet accord, c'est quoi ? C'est que l'on met au premier chef ce qu'on appelle les « politiques volontaires déclarées des États » -chacun dit ce qu'il veut faire- et que l'on met à côté des mécanismes de financement, ou en tout cas on donne les bases de mécanismes de financement, nationaux et internationaux, qui permettront à chaque pays, si tout se passe bien, de remplir ces actions volontaires et de les renforcer au cours du temps. C'est ça, ce que cela veut dire. Donc, est-ce que l'Accord de Paris est suffisant pour les deux degrés ? J'ai envie de dire que cela dépend de ce qu'on en fait : est-ce que ce qu'il contient est mis en œuvre vraiment, ou pas ?

Pour être très clair, un petit exemple historique. Tout le monde sait, ou a entendu parler, du système monétaire international, le système dit de Bretton Woods (Accords de Bretton Woods, Etats-Unis, juillet 1944) qui a pris fin en 1971. Il n'y a pas de vrai Traité sur un tel système. Si on regarde ce qui est à la base, c'est très faible. Ce qui se passe, c'est qu'il y a eu des règles du jeu reconnues en commun ; et ces règles, appliquées par tous, ont duré de 1945 à 1971 sans problème. L'Accord de Paris, c'est un peu pareil. Il y a des règles du jeu, le problème est de savoir si les pays vont les appliquer ou pas. Et en fonction de ça, on va avoir un système qui va se mettre en place qui sera crédible, qui va se renforcer, ou bien (bien sûr) cela retombera, puisque il n'y a aucune loi internationale qui peut imposer l'application de ce qui a été « décidé ».